

# PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2024

Convoqué le 25 janvier 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le 1<sup>er</sup> février 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

**Monsieur le Président** demande à Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération de faire l'appel.

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (51): Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Gérard LEROY, Jack VERRIEZ, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Joseph BARBA, Jean-Max RENOUX suppléant de Bruno BIONDINI, Andrée ROUX, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Ludovic MOURGUES, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Edouard LARI suppléant de Jérôme BASSIER, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

<u>POUVOIR</u> (S) (7): Marielle VIGNE pouvoir à Guilhem LEMARIE, Cyril OZIL pouvoir à Frédéric GRAS, Henri CHALVIDAN pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Gérard BANQUET pouvoir à Philippe RIBOT, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Laurent CHAPELLIER pouvoir à Max ROUSTAN, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENT (S) (38): Patrick DELEUZE, Jérôme VIC, Henri CROS, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Serge BORD, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Jean-Pierre CHARPENTIER, Bernard HILLAIRE, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Didier SALLES, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (51): Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Gérard LEROY, Jack VERRIEZ, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Joseph BARBA, Jean-Max RENOUX suppléant de Bruno BIONDINI, Andrée ROUX, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Ludovic MOURGUES, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Edouard LARI suppléant de Jérôme BASSIER, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

<u>POUVOIR</u> (S) (7): Marielle VIGNE pouvoir à Guilhem LEMARIE, Cyril OZIL pouvoir à Frédéric GRAS, Henri CHALVIDAN pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Gérard BANQUET pouvoir à Philippe RIBOT, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Laurent CHAPELLIER pouvoir à Max ROUSTAN, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENT (S) (38): Patrick DELEUZE, Jérôme VIC, Henri CROS, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Serge BORD, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Jean-Pierre CHARPENTIER, Bernard HILLAIRE, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Elie ROUVIERE, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Sylvie CARRASCO, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Didier SALLES, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

**Monsieur le Président** présente ses meilleurs vœux à tous les membres du comité syndical pour cette année 2024, en espérant que 2024 soit une année fructueuse pour les collectivités et que les difficultés qui se présentent ne soient pas des freins au développement.

**Monsieur le Président** informe qu'en fin d'assemblée, un point sur le SCoT sera effectué. Il doit être adopté avant juin 2027 d'après la loi Climat et Résilience. Il a été ajouté 6 mois sur le délai initialement prévu. Les travaux ont commencé et beaucoup d'élus y ont participé à travers le SCoT Tour et un séminaire.

Pour ceux qui n'étaient pas là en 2013, le SCoT actuel qui régit le Pays des Cévennes est non coercitif mais donne des orientations sur les projets d'aménagement. Il rentre dans la hiérarchie des normes. Au-dessus du SCoT il y a le SRADDET et encore au-dessus la loi. En dessous du SCoT il y a les PLU et les documents municipaux. Ce qui sera fait avec le SCoT dessinera également le contour de chacune des communes du Pays des Cévennes, le SRADDET devrait aller jusqu'en 2050 avec l'objectif de la zéro artificialisation nette (ZAN).

**Monsieur le Président** souhaite faire un point sur la ZAN. La loi du 23 juillet dernier a précisé sa mise en place et a créé des conférences régionales du ZAN dans lesquelles les collectivités (communes et EPCI) sont représentées. Il a été désigné au niveau de la Région pour faire partie de ce conseil qui comprend une vingtaine d'élus pour l'Occitanie, dont trois sur le Gard. La conférence s'est déroulée le jour du blocage des routes par les agriculteurs, donc de réunion en présentiel à Toulouse cela a fini en visioconférence qui a duré plus de deux heures et demi. Lors de cette réunion le comité s'est mis en place, ils ont donné leur avis sur les projets d'intérêts nationaux et européens (PENE).

C'est un choix du gouvernement d'arrêter par décret la présentation d'un certain nombre de projets mutualisés au niveau national. Dans chaque territoire de France, l'État va prendre un pourcentage du droit à construire sur les 50 % d'artificialisation autorisée d'ici 2031, l'État prend 10 000 hectares au niveau national, proportionnellement identique sur tous les territoires, et décide quels vont être ces fameux PENE. La loi prévoit que ces Conférences du ZAN donne leur avis sur les PENE. Au niveau régional, ils ont listé sur proposition de l'État les projets qui doivent y figurer.

Monsieur le Président précise qu'il leur fera passer la liste des projets qui contient notamment les Lignes à Grande Vitesse (LGV) Montpellier-Perpignan, Toulouse-Bordeaux, les grands projets de contournements dont la fin de celui ouest de Nîmes, contrairement à ceux qui disent que c'est arrêté l'État prévoit de le mettre dans les PENE, ainsi que des projets de zones d'activités économiques ou de projets d'intérêt régional. Ce qui semble être du bon sens car pourquoi on va dire à une commune traversée par la LGV, alors qu'elle n'a pas de gare, que l'on va prendre sur son droit à construire les hectares utilisés par la ligne à grande vitesse, cela n'a pas de sens, c'est pareil sur les postes EDF. On s'aperçoit que le Gard n'est pas très bien servi, ils ont réussi à mettre la base aéronavale de Garons parce que c'est la sécurité civile et ce n'est pas à la commune seule de supporter cette artificialisation.

**Monsieur le Président** précise que lors de cette réunion il a pris la parole pour signaler sa position sur la non possibilité d'application de cette loi, même si l'on peut partager ses objectifs de diminuer l'artificialisation des sols pour préserver l'avenir, mais l'application lui parait déraisonnable voire impossible au regard des spécificités territoriales. Il a maintenu cette position partagée par 100 % des élus présents. Il a précisé qu'il s'opposerait à cette liste des PENE non négociée avec les territoires mais imposée par Paris et qu'il ne comprenait pas pourquoi on leur demande un accord sur des choses déjà pré-décidées qui vont s'imposer, sachant que sur les 50 % qu'il reste à construire cette répartition va peser à peu près 4,5 %. Il restera 46,5 % de droit à construire.

On s'aperçoit aussi de la disparité au niveau régional, beaucoup de régions bénéficient déjà de grosses infrastructures. Si on prend par exemple la LGV, il n'y a plus que l'Occitanie qui l'attend. Pourquoi ne dit-on pas des régions qui bénéficient déjà de la LGV, qui ont donc déjà artificialisés les sols, qu'elles participent un peu plus de cette solidarité nationale. Sur la réserve nationale, on va prendre sur le territoire des projets qui nous mettent en retard par rapport à beaucoup de territoires français et on impacte sur le droit à construire mutualisé cette ligne, ce qui lui semble totalement anormal. C'est-à-dire qu'à minima pour les équipements nationaux cela doit rentrer dans un autre calcul et doit sortir complètement de ces 50 % à construire puisque c'est un rattrapage de retard des investissements.

Monsieur le Président explique que dans la conférence du ZAN l'État est présent, ce qui n'est pas anormal. Le Préfet de Région devait siéger mais il était représenté par le Directeur Adjoint de la DREAL, il y avait aussi quelques services de l'État et deux Préfets. Au moment de passer au vote on demande aux fonctionnaires présents de voter pour les propositions qu'ils font. Cela n'a ému personne. Personne ne s'est posé la question de savoir comment on peut demander à un directeur adjoint de le DREAL et un Préfet de s'exprimer sur une proposition gouvernementale, au même niveau que les élus territoriaux à qui on demande leur avis.

La Région propose aussi de voter contre ce rapport des PENE, lors du vote 100 % des élus de la conférence se sont opposés à la directive PENE et 100 % des fonctionnaires présents ont votés favorablement à cette directive. Même en étant minoritaires, ils n'étaient pas mandatés pour voter contre un projet de leur haute administration. Ce qui le scandalise ce n'est pas qu'ils aient votés favorablement, c'est le fait qu'ils aient le droit de voter. Aujourd'hui dans ce pays, la loi française donne encore plus de pouvoir à l'administration qui vient s'opposer de manière administrative à un choix des élus dans une conférence, en leur disant qu'ils leur demandent leur avis mais qu'ils ne le suivent pas, ils sont favorables à ce qui est décidé à Paris. Cela acte le fait par un vote que l'administration déconcentrée de l'État s'oppose aux décisions des élus territoriaux. Pour lui, il y a une bascule de la démocratie représentative à une démocratie technocratique c'est-à-dire que ce sont les technocrates aujourd'hui qui votent.

Les élus ont proposé un amendement à cette décision sur lequel ils sont tombés presque tous d'accord pour rajouter dans la liste un certain nombre de projets régionaux qui leur paraissaient devoir être mutualisés. Tous les élus, sauf Madame Langevine, vice-présidente du Conseil Régional d'Occitanie, votent pour cet amendement et l'État s'oppose à l'amendement des élus. Ils sont minoritaires dans cette conférence, mais c'est pire, aujourd'hui les parlementaires français ont voté une loi dans laquelle ils mettent en place une conférence qui doit donner un avis sur un arrêté national, en y mettant leurs propres fonctionnaires pour voter leur position. C'est la première fois qu'il voit ça, ils auraient eu une voix consultative cela aurait été normal qu'ils donnent leur avis, mais là ils étaient en voix délibérative.

Il y avait obligation pour l'ensemble des Région avant le 1er février de donner un avis, peut être que les régions PACA et le Pas de Calais, qui eux sont bien servis avec le port autonome de Marseille qui a 800 hectares et les giga factory avec 700 hectares de terrains mises en place par le Président de le République dans le Pas de Calais qui sont des projets d'intérêt national. On leur donne alors qu'ils vont avoir les retombées économiques. Quand la gigafactory qui fait les batteries va être en activité cela va rapporter des dizaines de millions d'euros au territoire, alors qu'une LGV ne rapporte rien. Ces deux régions n'ont pas trop intérêt à s'opposer, mais les autres vont se faire avoir dans les grandes largeurs.

Monsieur Jean-Michel PERRET, vice-président et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas signale que c'est illégal comme façon de procéder et que c'est attaquable.

Monsieur le Président reprend en disant que c'est inconstitutionnel, sauf que c'est une loi de la République. Le pire c'est qu'il y avait les quatre Présidents des Conseils Départementaux qui eux avaient des voies consultatives. Il est très inquiet de ce qui va en sortir. Le ministre va prendre l'arrêté de ces PENE comme si personne n'avait voté contre. Au niveau du pays des Cévennes il y a droit à 320 hectares d'artificialisation, la zone d'accélération des énergies renouvelables enjoint à construire 250 hectares d'énergie verte, le décret prévoit qu'un panneau photovoltaïque, même dans un terrain agricole, va être considéré comme de l'imperméabilisation, il reste donc 100 hectares. Le cabinet Ancoris, mandaté par le ministre, a estimé qu'il manquait 100 hectares de zones d'activités économiques sur le territoire. Le quota est donc dépassé sans construire un seul logement. Les lois SRU imposent à certaines communes de construire des logements sociaux comme à Saint Privat des Vieux, Rousson, Saint Julien les Rosiers mais là ils ne peuvent légalement pas le faire même en construisant des tours.

**Monsieur le Président** conseille aux communes de consommer tout ce qu'ils possèdent dans les mairies avant 2030 car il ne sera plus possible de faire quoi que ce soit après. Sur la ville d'Alès par exemple qui gagne 1 000 habitants par an, en 5 ans ça fait 5 000, avec un taux d'occupation moyen qui est d'un peu moins de 2 ça fait 2 500 logements à trouver. Comment faire ? La solution c'est de faire des tours c'est-à-dire que demain il n'y aura que des tours sur Alès. Sans compter celles qu'il a fallu démonter.

**Monsieur le Président** souhaite également dire un mot sur la crise agricole. Il s'est rendu sur les barrages avec d'autres élus à l'initiative de Philippe Ribot. Il dit son total soutien aux agriculteurs, sauf que ce qu'ils n'ont pas compris, c'est que demain ils vont être aussi victimes du ZAN. S'ils veulent développer leur activité ou, pour certains, garder un petit bout de terre pour construire une maison pour y vivre ou pour valoriser leur retraite ou simplement vendre un terrain ce ne sera plus possible.

On rentre dans une spirale impossible d'ici la fin de cette décennie avec tout ce qui se passe et les injonctions contradictoires cela va devenir très compliqué. On n'est pas loin d'une révolution aujourd'hui en France. Il pense qu'il va falloir vraiment expliquer que la technostructure il y en a marre et que les élus des territoires doivent reprendre le pouvoir.

L'État lui répond qu'il faut réhabiliter les friches industrielles. Le problème c'est que sur Alès Agglomération, il n'y a plus de friches industrielles, quasiment tout a été réhabilité. Quand les entrepreneurs vont à Alès Myriapolis, on leur explique comment se passer de leur projet quand il est trop consommateur de terrains ou de bâtiments.

Il a demandé si en faisant de la renaturalisation, on prenait du crédit, mais pas du tout. Sur la Ville d'Alès on renature 4 hectares d'espaces artificialisés mais comme c'est sur une parcelle urbanisable c'est compté comme artificialisé. C'est-à-dire que si vous avez une maison individuelle sur un terrain de 1 000 m² avec une maison de 100 m² au sol et 900 m² de pelouse c'est 1 000 m² artificialisés.

Monsieur le Président engage vivement les élus à remonter ces inquiétudes et leurs contrepropositions pour essayer de peser dans la balance.

Dans son discours le Premier ministre ne dit pas un mot sur le ZAN alors que quasiment tous les territoires s'y opposent, il ne dit pas non plus un mot sur le logement qui est un des plus gros problèmes actuellement. Tout cela signifie que ce qui est dit et débattu dans les territoires ne compte pour rien.

Il dit tout cela pour mobiliser les élus sur le SCoT qui, si cela continue dans ce sens, va couter très cher pour rien aux collectivités. Il n'y aura aucune latitude de développement des territoires.

Monsieur Gérard BARONI, membre du comité syndical et maire de la commune des Plans, demande s'ils ne peuvent pas avoir une motion commune.

**Monsieur le Président** répond que c'est ce qui va être proposé, c'est à l'étude. Il a déjà fait beaucoup d'écrits pour leur demander d'être réaliste dans ce qu'ils demandent.

Il y a par exemple un projet de Green Vallée à développer sur le territoire, ils ont demandé à ce qu'il puisse être dans les projets d'intérêts nationaux, il n'y a pas de réponse officielle, mais ils l'ont averti verbalement qu'il y avait déjà 500 ou 600 hectares dans la liste complémentaire donc ce n'est pas gagné. Il n'y a que l'État qui peut décider de la faire rentrer dans le PENE, mais pour cela il faut qu'elle soit validée. Il y a des beaux projets, encore faut-il pouvoir les réaliser.

Madame Geneviève COSTE, Maire de la commune d'Allègre les Fumades et viceprésidente du Comité Syndical du Pays des Cévennes, est nommée secrétaire de séance.

# **COMPÉTENCES GÉNÉRALES**

# I. ASSEMBLÉES

# Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 décembre 2023

**Monsieur le Président** annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 27 décembre 2023 n'a été reçue ce jour.

**Monsieur le Président** porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

## **II. FINANCES**

# 1. Budget primitif 2024 du Pays des Cévennes

Monsieur le Président propose un budget 2024 pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes qui s'équilibre en :

Fonctionnement à 723 506 € Investissement à 542 344 €

Soit un total de 1 265 850 €.

Les résultats 2023 ne sont pas repris dans ce Budget Primitif ; leur intégration se fera lors du vote du Budget Supplémentaire 2024.

## **FONCTIONNEMENT**

<u>Les recettes réelles de fonctionnement</u> sont constituées principalement de la participation des membres du Pays à hauteur de 596 022 €.

Cette participation, d'un montant de 3,85 € pour 2024, permettra de couvrir les frais de fonctionnement courants, et le financement du SCOT.

La participation de base reste à 3 € par habitant, la participation pour le SCOT est diminuée de 1,20 € à 0,85 € par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 452 209 €.

Elles sont réparties dans les postes suivants :

- Les charges courantes (chapitre 011) = 203 527 € (soit 45 % des dépenses réelles).
- Les crédits inscrits sont destinés :
  - à la révision du SCOT qui doit être approuvée, en application de la loi Climat et Résilience, au plus tard en juin 2027.
  - aux actions dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (Programmation de la 2ème édition de la Fête de la Forêt qui aura lieu à la Grand'Combe, réalisation d'une étude pour la sécurisation de l'approvisionnement des actuels et futurs projets bois-énergie, travaux de recherche de formulation de douche thermale térébentinée écocertifiable menés par la société Accent lauréate d'Alès Audace...)
- <u>Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u> = **111 025 €** (soit 24,55% des dépenses réelles)

Elles représentent les indemnités aux élus, la participation versée à l'Agence d'Urbanisme, des subventions pour Alès Myriapolis et la Maison de l'emploi du Grand Alès Pays des Cévennes.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) = 5 300 € (soit 1,17 % des dépenses réelles).
- Ce poste est en diminution suite à la clôture au 31 décembre 2023 du budget Haut débit et à la suppression de la subvention d'équilibre, qui était versée chaque année à ce budget annexe.
- Les charges de personnel (chapitre 012) = 117 900 € (soit 26,07 % des dépenses réelles).

Les crédits sont prévus dans le cadre de la Charte forestière et de la révision du SCOT.

- Les charges financières (intérêts d'emprunt) s'élèvent à 14 500 € (soit 3.20 %).
- <u>Les dépenses et recettes d'ordre</u> entre section sont inscrites à hauteur de 271 297 € en dépenses pour les Dotations aux amortissements et de 93 500 € en recettes pour les Reprises de subventions.

#### **INVESTISSEMENT**

# Les dépenses réelles d'Investissement s'élèvent à 448 844 €.

Les dépenses d'équipement sont estimées à 293 844 €. Elles portent essentiellement sur la révision du SCOT (131 250 €), le solde de la subvention d'équipement destinée au SIVU « Pôle Santé Bien-Être Alès Les Fumades » (40 000 €), dans le cadre de l'opération « Aménagement du Jardin des Aromatiques ». Des études sur l'eau, son stockage et les économies possibles sont budgétées pour un montant de 15 300 €.

**Monsieur le Président** signale que normalement les cures devraient reprendre aux Thermes des Fumades au mois de mai ou juin 2024, certaines personnes ont déjà réservé leurs cures. Le côté ludique devrait ouvrir fin avril. Il manque les validations par l'ARS sur le fonctionnement pour remettre de l'eau thermale.

Enfin, sous réserve de faisabilité juridique, un montant de 100 000 € est prévu afin de permettre le subventionnement des constructions « bois local ».

En 2024, le Syndicat Mixte remboursera 155 000 € de capital d'emprunt.

Afin de financer ces dépenses d'investissement, le syndicat Mixte bénéficie de <u>Ressources</u> <u>Propres</u>, constituées par <u>son autofinancement</u>. Un emprunt est inscrit à hauteur de 251 000 €.

Votants: 58

Pour: 58 - Unanimité

Contre: 0
Abstention: 0

## 2. Budget primitif 2024 du PLIE Cévenol

Le budget primitif 2024 du P.L.I.E. Cévenol s'équilibre en dépenses et recettes pour :

La section de fonctionnement à : 221 421 € La section d'investissement à : 500 €

Soit un budget total (investissement + fonctionnement) de :

221 921 €

#### Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 221 421 € et sont composées exclusivement de participations et de subventions :

La Subvention de l'Erat concernant l'appel à projet « Les Invisibles II – Cévennes pour tous II » est inscrite pour un montant de **74 000 €**, celle de fonctionnement du F.S.E représente quant à elle **84 855 €**.

Une convention de partenariat pour la lutte contre le chômage a été signée en octobre 2023 avec la commune de Montfrin. La participation financière s'élève à 5 000 €uros. (**2500 € inscrit en 2024**, le solde sera perçu en 2025)

Le complément de recettes est constitué par la participation des EPCI membres à hauteur de 60 066 €.

## Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 221 421 €.

Le poste des charges à caractère général voit des crédits inscrits à hauteur de 31 650 € soit 14,29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courante, qui correspondent à des subventions versées aux associations, s'élèvent à **54 000 €** soit **24,39 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel, représentent 135 771 € soit 61,32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## Section d'investissement

500 € sont inscrits pour compléter les besoins éventuels du service en investissement.

Votants: 58

Pour: 58 - Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0

# **III.SANTÉ PUBLIQUE**

3. Création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays des Cévennes et demande de labellisation auprès de l'ARS – signature de la convention en confiant la coordination et l'animation à l'association RESEDA

La santé psychique est une préoccupation majeure, causant des souffrances pour les personnes concernées, leur entourage et ayant des répercussions sur l'ensemble de la société.

Initiés par la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et l'instruction DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale, en particulier dans le cadre des contrats locaux de santé, « les CLSM constituent le volet santé mentale des contrats locaux de santé ». La Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration de février 2022 (art.122) prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS).

L'axe santé mentale est inscrit dans le Contrat Local de Santé du Pays des Cévennes depuis sa première version en 2011. La constitution d'un CLSM a été définie comme l'une des actions structurantes des états généraux de la santé d'Alès Agglomération. Un réseau Santé Mentale créé en 2009 et animé par Reseda est très actif : En 2022, 555 acteurs de santé (dont 68 usagers) ont participé aux 79 actions du réseau. Un cahier des charges de labellisation a été édité par l'ARS Occitanie au printemps 2023

Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux, les acteurs sanitaires, les acteurs médico-sociaux et sociaux, les représentants de personnes souffrant de troubles psychiques, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...). Il est présidé par un élu local. Juridiquement, il s'agit d'une instance ad hoc au sein du Contrat Local de Santé qui reste le document de référence.

Le CLSM a pour mission de mettre en œuvre une stratégie territorialisée de bien être mental à l'échelle du territoire CLS en valorisant ou en développant des actions concrètes afin de répondre aux besoins de la population en matière de prévention, d'accès aux soins et d'inclusion sociale.

Le CLSM s'articule autour de 5 objectifs stratégiques :

- Mener l'observation locale des besoins et des ressources en santé mentale ;
- Développer les actions de promotion et de prévention en santé mentale ;
- Faciliter et améliorer l'accès aux soins sur le territoire ;
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers ;
- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

Les enjeux pour la Collectivité sont nombreux :

- L'ensemble des éléments du cahier des charges étant déjà mis en œuvre par l'axe santé mentale du CLS, aucune participation financière supplémentaire n'est demandée à la collectivité ;
- Contribution supplémentaire de 20 000 € par an de l'ARS pour le Contrat Local de Santé ;
- L'implication de la collectivité dans la prise en compte de la souffrance psychique et dans l'organisation locale des réponses apportées ;
- Être le premier territoire labellisé CLSM d'Occitanie.

**Monsieur le Président** précise que dans le cadre des États Généraux de la santé, la santé mentale est ressortie comme l'un des grands besoins à développer.

**Monsieur le Président** propose de créer le CLSM du Pays des Cévennes et de solliciter sa labellisation par l'ARS Occitanie.

Votants: 58

Pour: 58 - Unanimité

Contre: 0
Abstention: 0

## IV. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. Convention cadre triennale 2024-2026 et convention partenariale 2024 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »

L'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (A'U) est un outil d'ingénierie mutualisé, qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

L'Agence d'Urbanisme est une association loi 1901 au sein de laquelle sont associés :

- l'État.
- la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée,
- la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération,
- la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de l'or,
- la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence,
- la Communauté de Communes du Pays de de Lunel,
- la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- la Communauté de Communes de Rhôny Vistre Vidourle,
- la Communauté de Communes de Terre de Camargue,
- le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Nîmes-Alès,
- le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard,
- le Syndicat Mixte du PETR Causses et Cévennes,
- le Syndicat Mixte Uzège Pont du Gard,
- la Ville de Nîmes.
- la Ville d'Alès,

- d'autres communes du territoire,
- l'EPF Occitanie,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard.

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes sera amené à recourir à l'expertise de l'agence sur les thématiques économiques, forestières, agricoles, touristiques, de revitalisation rurale, d'habitat, d'aménagement, ou de mobilités.

Dans ce contexte il est proposé de signer une convention cadre triennale 2024-2026 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne, ainsi que la convention annuelle 2024 de mise en application de la convention cadre avec comme contrepartie le règlement d'une cotisation annuelle de 18 452 €.

La précédente cotisation 2023 était de 17 573 €. L'agence a proposé une augmentation de 5% de la cotisation, au regard de l'augmentation des charges.

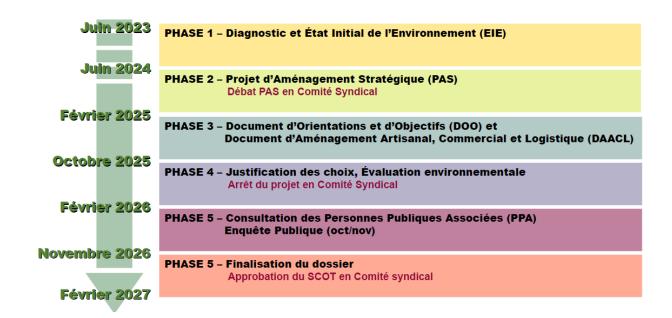
Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer cette convention cadre triennale 2024-2026.

Votants: 58

Pour: 58 - Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Président souhaite faire un point sur les grandes dates du SCoT :



Madame Lydia PICQ, Directrice Générale Adjointe au développement du territoire, informe que pour le SCoT Tour et les Conversations du Territoire ce sont les élus de la commission SCoT qui ont principalement été conviés, mais à partir de maintenant toutes les réunions vont être élargies aux membres du comité syndical qu'ils soient dans la commission ou pas, en dehors du Comité technique qui est une préparation.

**Monsieur le Président** rappelle que tous les élus sont conviés, certains ont été désignés dans la commission mais ils sont tous concernés donc peuvent tous participer.

Monsieur Yannick LOUCHE, membre du comité syndical représentant la commune de Cendras, demande ce qu'il faut entendre par la réalisation d'une étude pour la sécurisation de l'approvisionnement des actuels et futurs projets bois énergie.

**Monsieur le Président** répond que c'est une étude pour évaluer la capacité du Pays des Cévennes à fournir en filière courte les diverses chaufferies à biomasse, elle servira à déterminer les gisements et faire en sorte de mettre en œuvre des filières courtes.

Il signale aussi que certaines communes de De Cèze Cévennes ont en projet avec l'agriculture de faire des stockages d'eau sur la vallée de la Cèze. Il y a 20 ans ces élus étaient venus voir son prédécesseur en disant qu'ils n'étaient pas en capacité de porter les études et demandent aujourd'hui si le Pays des Cévennes peut les porter pour la réalisation de ces retenues collinaires.

Il rappelle qu'il n'est pas prévu de partir sur des bassines telles qu'elles étaient prévues à Sainte Soline, il n'est pas question d'aller pomper dans les nappes phréatiques destinées à l'alimentation humaine pour remplir ces réserves. Il est question de pouvoir capter une partie des eaux de pluies et de la stocker pour arroser les légumes sans faire appel à la ressource au moment où il y en a besoin. Dans les comités de pilotage toutes les associations qui travaillent sur le sujet sont acceptées, l'objectif est que le Pays ne construira rien mais qu'il soutien cette étude qui indiquera si le projet est faisable, dans quels volumes et à quels emplacements. Il aimerait que sur ce sujet, comme sur d'autres, on ne fasse pas de la polémique politicienne mais juste qu'on ait du bon sens.

Monsieur Patrick MALAVIEILLE, vice-président représentant la commune de la Grand'Combe, signale que ce sujet pose aussi la question du soutien à l'étiage au barrage de Sénéchas.

Monsieur le Président répond que cela est pris en compte dans l'étude qui est globale sur tout le bassin versant de la Cèze.

Monsieur le Président remercie les Élus pour leur participation et lève la séance à 19h00.